



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

OBJET : CONTRAT DE VILLE 2015-2022
Programmation 2021

N° 2021-73

Compte-rendu affiché le : **23 juin 2021**

Date de transmission en Préfecture : **24 juin 2021**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **7 juin 2021**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BERARD**

Secrétaires de séance : **Florence RICHARD et Christelle RIVAT**

Membres présents à la séance : Serge BERARD – Anne-Claire ROUANET – Michèle EYMARD – Sébastien FRANÇOIS – Agnès BERAL – Jean-Philippe GILLET – Anne-Marie MANDRONI – Claude MARCOLET – Valérie GRILLON – Nicolas KELEN – Erwan LE SAUX – Marie DECHESNE – Pierre FRESSYNET – Christine MARCILLIERE – Bruno THUET – Béatrice DHENNIN – Jean-Philippe SANTONI – Florence RICHARD – Anne-Charlotte DANNEEL – Christelle RIVAT – Béatrice VERDIER – Roger REMILLY – Lionel BRUNEL – Sylvie GUINET – Laurence BEUGRAS – Radhouane ZAYANI – Solange VENDITTELLI – Isabelle WEULERSSE – Christiane CONSTANT – Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Guy BOISSERIN (à Claude MARCOLET) – Philippe BELLEVERGUE (à Nicolas KELEN) – Jessica DIONISIO (à Christine MARCILLIERE)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

Par délibération en date du 23 avril 2015, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le contrat de ville 2015-2020 de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon (CCVG) – Ville de Brignais ainsi que ses annexes.

La loi de finances pour l'année 2019 et la circulaire n° 6057/SG du 22 janvier 2019, signée par M. Édouard Philippe, Premier ministre, relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, et ses annexes disposent que la durée des contrats de ville est prolongée jusqu'à 2022. Conformément à la circulaire, le Contrat de Ville a été renouvelé au premier semestre 2019 en intégrant les nouvelles priorités gouvernementales et en s'inscrivant dans la logique du « Pacte de Dijon ».

Cette rénovation prend la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques de l'Etat et des collectivités territoriales. Il a été signé le 5 juillet 2019 par l'Etat, la Ville de Brignais et la CCVG.

Dans le cadre de cette rénovation, la Ville de Brignais, attachée à la dimension partenariale du contrat de ville, a associé les signataires et acteurs du contrat de ville à son évaluation à mi-parcours et à une réflexion sur les axes d'interventions à proposer pour répondre aux besoins apparus ou persistants.

La programmation des actions pour l'année 2021 a été instruite par le service politique de la ville et le délégué du Préfet à partir des engagements renouvelés du Contrat de Ville, des bilans de la programmation 2020 et des orientations définies par Monsieur le Maire de Brignais et Madame la Présidente de la CCVG.

Certaines de ces actions permettent de concrétiser les engagements pris par la Ville dans le cadre du Contrat de Ville au titre de ses compétences propres. La liste et les demandes de financements des actions de la programmation 2021 figurent en annexe dans les tableaux financiers.

Trois actions font l'objet d'une **demande de financement à la Ville représentant une dépense totale de huit mille neuf cent dix-sept euros (8 917 €)** :

- « Accompagnement administratif et numérique », action portée par l'association AMELY : versement d'une subvention à hauteur de 1 000 €
- « CitésLab Sud-Ouest lyonnais – service d'amorçage de projets » : versement de subvention pour un montant de 5 610 €.
- La « Plateforme linguistique intercommunale du Sud-ouest lyonnais » : versement de subvention pour un montant de 2 307 €.

Quatre actions de la programmation feront l'objet de **subventions versées à la Ville. Le total des recettes à percevoir est de dix-huit mille cinq cent euros (18 500 €)** réparties comme suit :

- Le Fonds de Participation des Habitants, doté par la Ville, la CCVG et l'Etat : subvention à recevoir de 500 € de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) et de 500 € de la CCVG. L'action bénéficie en complément d'un report de financement de 2020 à hauteur de 900 €.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la programmation 2021 du Contrat de ville telle que présentée en séance et jointe en annexe
- AUTORISE Monsieur le Maire à :
 - o Financer les actions portées directement par la Ville et à signer tous les documents y afférents,
 - o Solliciter l'attribution des subventions correspondant auxdites actions auprès des organismes et services concernés suivant le tableau présenté en séance (montants et inscriptions budgétaires) et à signer tous les documents y afférents,
 - o Verser aux associations et organismes concernés les sommes inscrites au titre de la participation de la Ville de Brignais à ces actions, et à signer tous les documents y afférents.
- DIT que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 6574-524 ; les recettes au chapitre 74 – compte 74718 du budget principal de la commune et budget annexe de la RCAVB – exercice 2021

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BERARD

Page 4 sur 4